# **VOISINS VIGILANTS**

# GUIDE DES MEMBRES

### **Sommaire**

page 3: Introduction Présentation de la structure du groupe page 4: Quand appeler la gendarmerie page 5: page 6: Comment signaler une activité suspecte page 7: Liste de contrôle des principales vulnérabilités du domicile page 9: Aide à la description de personnes suspectes page 10: Aide à l'identification d'une personne ou d'un véhicule suspect Formulaire de voisinage page 11:

Formulaire d'adhésion

page 12:

#### **Introduction:**

Fondé sur l'entraide des habitants d'un quartier, le programme « **Voisins vigilants** » a pour but d'encourager les citoyens à réduire ou à prévenir la délinquance dans leur voisinage. Le succès du programme repose principalement sur la coopération entre les citoyens eux-mêmes et sur la qualité des échanges entre la population et la gendarmerie.

Le programme est fondé sur le principe de l'entraide. Vos voisins, qui vous connaissent et connaissent votre véhicule, peuvent être les premiers à apercevoir un cambrioleur à votre porte ou à votre fenêtre. Un gendarme qui patrouille dans votre quartier ne saura pas nécessairement que la personne qui se trouve dans votre cour est un étranger alors que votre voisin le saura tout de suite. Le programme « Voisins vigilants » met cette connaissance de proximité à profit. En apprenant à connaître vos voisins, vous serez à même de remarquer les personnes et les activités suspectes dans votre quartier.

Les habitants d'un quartier, qui font cause commune dans un esprit de solidarité, peuvent participer efficacement à la prévention de la délinquance. C'est ce qu'encourage le programme « **Voisins vigilants** » . En y participant, vous apprendrez :

- → à rendre votre habitation moins attrayante pour les cambrioleurs ;
- √ à reconnaître et signaler les activités suspectes dans votre quartier ;
- √ à rendre vos biens plus difficiles à revendre en cas de vol et plus faciles à retrouver grâce à un marquage approprié.

La sécurité résulte de la coopération entre les services de gendarmerie, les acteurs de la prévention dont le maire figure au premier rang et la population elle-même.

\*

Nota: Le contenu du présent guide est un ensemble de conseils dont l'application est susceptible d'améliorer la sécurité du secteur concerné. Il ne s'agit cependant que d'un élément parmi les nombreux facteurs d'évolution de la délinquance. Les activités et initiatives entreprises en se fondant sur les renseignements du présent guide ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la Gendarmerie Nationale.

#### Aperçu de la structure du programme.

Le programme « **Voisins vigilants** » donne un cadre à la coopération entre voisins. Il enseigne les principes de dissuasion et de détection. Son succès repose sur un réseau de communication formé de membres, de correspondants de rue ou de quartiers, de coordonnateurs, de la mairie, de la police municipale et des services de gendarmerie.

En règle générale, chaque groupe de « Voisins vigilants » choisit, parmi ses membres, un coordonnateur et plusieurs correspondants de quartier qui l'aideront à fonctionner efficacement et assureront la liaison avec les autres intervenants.

#### > Les membres :

Les membres du groupe de « **Voisins vigilants** » sont les piliers du programme. Leur devoir consiste à veiller à leurs intérêts et à ceux de leur famille et de leurs voisins. Pour ce faire, ils doivent:

- se tenir au courant des activités du programme et des services qu'il offre ;
- être à l'affût des activités suspectes et en informer promptement la gendarmerie, puis leur coordonnateur ou leur remplaçant ;
- s'assurer que leur propre demeure est sécurisée ;
- prêter attention à la maison ou à la propriété des leurs voisins immédiats en leur absence ;
- participer aux réunions et manifestations prévues ;
- être le genre de voisins qu'ils aimeraient avoir eux-mêmes.

#### > Les correspondants de rue, d'immeuble ou de quartier :

Les correspondants de rue sont chargés avant tout de veiller à une dizaine d'habitations dans leur secteur. Ils doivent :

- se présenter aux nouveaux voisins, leur souhaiter la bienvenue, leur parler du programme et les inviter à s'y joindre ;
- donner l'exemple en respectant les conseils de sécurité à domicile ;
- tenir à jour une liste de membres de leur secteur et informer le coordonnateur des changements ;
- signaler les crimes ou les tentatives au coordonnateur, après en avoir informé la gendarmerie ;
- renseigner les habitants au sujet des cambriolages et des autres activités dangereuses qui ont lieu dans les secteurs ;
- nommer un adjoint ou un remplaçant qui prendra la relève en cas d'absence ;
- diffuser de l'information sur le programme « Voisins vigilants » ;
- représenter le point de vue des membres de leur secteur et faire remonter leurs demandes et inquiétudes lors des réunions programmées par le coordonnateur.

#### > Les coordonnateurs :

Les coordonnateurs animent leur groupe de « Voisins vigilants » et assurent la liaison avec les services de gendarmerie compétents et la police municipale. Ils doivent :

- organiser des réunions des membres de leur groupe de voisins vigilants et rencontrer régulièrement les correspondants de rue ;
- faire la promotion du programme « Voisins vigilants » lors d'activités communautaires ;
- recruter des membres et correspondants de quartier ;
- transmettre l'information pertinente aux correspondants de quartier ;
- entretenir des échanges réguliers avec la mairie.

#### Quand appeler la Gendarmerie:

Si vous avez des soupçons, n'hésitez pas, appelez la gendarmerie! Informer la gendarmerie lorsque quelque chose semble anormal afin de lui permettre d'intervenir au plus vite est la bonne attitude.

Quelle serait votre réaction si vous appreniez que l'activité suspecte que vous n'avez pas signalée était en fait un délit en cours d'exécution ? Comment vous sentiriez-vous si votre voisin ne signalait par un cambriolage en cours chez vous ?

Certaines personnes hésitent à signaler un délit déjà commis. Quelle que soit la gravité des faits, signalez les à la gendarmerie. Celui qui dessine des graffitis sur les murs ou vole un vélo peut avoir commis ou commettre à l'avenir des délits bien plus graves.

Les victimes d'escroqueries ne doivent pas être gênées d'admettre qu'elles sont tombées dans le piège d'un vendeur faisant du porte à porte ou d'un agent de télé-marketing convaincant.

Cependant, il s'agit précisément du genre de délits dont devraient être informés vos voisins et la gendarmerie. Si vous ne voulez pas appeler la gendarmerie, transmettez au moins l'information à votre correspondant de quartier ou à votre coordonnateur. Lorsque les citoyens sont au courant des délits commis dans leur quartier, ils deviennent plus vigilants et par là même moins vulnérables.

Voici une liste des crimes et délits qui peuvent être commis dans votre quartier :

- entrée par effraction dans un domicile, un véhicule, un garage, une remise etc...;
- vandalisme au destruction de biens ;
- violence conjugale;
- violence faite aux enfants;
- r fraude:
- voie de fait ou agression sexuelle ;
- vente de produits stupéfiants ;
- vols et cambriolages de toutes sortes, y compris vol de bicyclettes et d'équipement d'entretien des terrains ou des piscines.

L'objectif principal du programme « **Voisins vigilants** » consiste à mettre un terme aux actes de vandalisme et à réduire le nombre de cambriolages et de vols liés à l'automobile.

#### Comment signaler une activité suspecte.

Que vous vouliez signaler une infraction en cours d'exécution ou une activité suspecte :

- composez le 17;
- dites au gendarme que vous êtes membre d'un groupe de voisins vigilants ;
- assurez-vous de pouvoir décrire les personnes, véhicules ou circonstances avec le plus de précisions possibles (modèles joints);
- notez la date et l'heure de votre appel ;
- continuez à surveiller les personnes ou activités suspectes de loin jusqu'à ce que la gendarmerie arrive;
- rappelez la gendarmerie si les choses empirent;
- signalez ce que vous avez vu au correspondant de quartier ou à son remplaçant lorsque vous le pourrez.

#### A NE PAS FAIRE :

- n'essayez pas d'appréhender ou de poursuivre un suspect ;
- n'essayez pas de confirmer vos soupçons en vous approchant d'une maison ou d'un véhicule où un délit peut être commis ou est en cours d'exécution. Mettez vous immédiatement à l'abri du danger, composez le 17 et attendez la gendarmerie. Si vous vous approchiez des lieux du délit, vous pourriez vous retrouver face à un criminel dangereux, ou détruire des preuves utiles. Les équipes cynophiles de la gendarmerie, par exemple, ont besoin d'une piste non polluée pour être parfaitement efficaces.

#### Liste des points de contrôle permettant de mesurer les faiblesses de sécurité à domicile.

Assurez vous que votre domicile ne soit pas une cible facile pour les délinquants. La liste de contrôle qui suit vous y aidera.

## LISTE DE CONTRÔLE

#### LES PORTES

Oui	Non					
		Les portes sont-elles munies de judas optiques à grand angle ?				
		Les verrous qui peuvent-être activés de l'intérieur sont-ils à au moins un mètre des surfaces vitrées ?				
		Les portes d'entrées sont-elles pleines ?				
		Sont-elles munies de serrures à pêne dormant ?				
		Si leurs charnières sont installées à l'extérieur, sont-elles du type non démontable ?				
		Leur chambranle est-il solidement arrimé ?				
		La gâche est-elle vissée solidement au chambranle ?				
		Avez vous fait changer les serrures lors de votre déménagement ?				
LES I	FENÊT	RES				
Oui	Non					
		Vos fenêtres sont-elles munies de systèmes de fermeture adaptés ?				
		Vos fenêtres répondent-elles aux normes de sécurité ?				
		Les fenêtres du sous-sol ferment-elles à clef ou sont-elles munies de barreaux ?				
		Les rideaux couvrent-ils complètement les fenêtres?				
		Avez vous installé des volets ? sont-ils aux normes de sécurité ?				
LE G	ARAG	E ET LA REMISE				
Oui	Non					
		Les portes ferment-elles correctement?				
		Les serrures sont-elles 3 points ou présentent-elles un niveau de résistance suffisant ?				
		La quincaillerie des portes est-elle de qualité et installée sans vis apparente?				
		Verrouillez vous toujours la porte du garage et les portes de services?				
		Enlevez vous toujours les clés de contact de votre véhicule même lorsque le garage est verrouillé ?				
		Votre garage est-il assez éclairé ?				
L'EX	TERIE	UR				
Oui	Non					
		Les arbustes sont-ils taillés de façon à ne pas obstruer les fenêtres ?				
		Avez vous taillé les branches d'arbres qui permettraient de rentrer chez vous par escalade ?				

		Le numéro de votre domicile est-il bien visible de la rue ?			
		Est-ce que votre boite aux lettres ferme correctement ?			
		L'entrée de votre maison est-elle bien éclairée ?			
		Est-ce la cas des entrées de service ?			
		Avez-vous installé des détecteurs de mouvement reliés à l'éclairage ?			
		Rangez-vous toujours les vélos, la tondeuse et les autres objets susceptibles de susciter les convoitises ?			
		Rangez-vous les objets susceptibles de favoriser les méfaits (échelles, outils) ?			
		Si vous avez un local technique ou un cabanon, est-il muni de fermetures adaptées?			
		Avez-vous marqué ou gravé vos biens?			
		Avez-vous pris en photo vos bijoux, tableaux et objets de valeur?			
		Avez-vous enlevé les pierres ornementales qui pourraient servir à briser une vitre ?			
LES V	/ACAN	CES:			
Oui	Non				
		Avez-vous signalé votre départ à la gendarmerie ?			
		Avez-vous fait dévié votre téléphone sur votre portable ?			
		Quelqu'un s'occupe-t-il de l'entretien de votre maison (taille des végétaux et de la pelouse) en votre absence ?			
		` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` `			
		végétaux et de la pelouse) en votre absence ?			
		végétaux et de la pelouse) en votre absence ?  Pouvez-vous activer à distance les lumières ?  Avez -vous demandé à quelqu'un de vider régulièrement la boîte aux			
		végétaux et de la pelouse) en votre absence ? Pouvez-vous activer à distance les lumières ? Avez -vous demandé à quelqu'un de vider régulièrement la boîte aux lettres ?			
□ □ □ AUTR	□ □ RES PR	végétaux et de la pelouse) en votre absence ? Pouvez-vous activer à distance les lumières ? Avez -vous demandé à quelqu'un de vider régulièrement la boîte aux lettres ?			
□ □ □ AUTR	□ □ RES PR	végétaux et de la pelouse) en votre absence ?  Pouvez-vous activer à distance les lumières ?  Avez -vous demandé à quelqu'un de vider régulièrement la boîte aux lettres ?  ECAUTIONS:  Si vous avez une arme à feu et des munitions, sont-ils rangés conformément aux dispositions de l'article 48-1 du décret 95-589 du 6			
□ □ □ AUTR Oui □	□ □ RES PR	végétaux et de la pelouse) en votre absence ?  Pouvez-vous activer à distance les lumières ?  Avez -vous demandé à quelqu'un de vider régulièrement la boîte aux lettres ?  ECAUTIONS:  Si vous avez une arme à feu et des munitions, sont-ils rangés conformément aux dispositions de l'article 48-1 du décret 95-589 du 6 mai 1995 (coffre-fort ou armoire forte) ?			
AUTR Oui	BES PR	végétaux et de la pelouse) en votre absence ?  Pouvez-vous activer à distance les lumières ?  Avez -vous demandé à quelqu'un de vider régulièrement la boîte aux lettres ?  ECAUTIONS:  Si vous avez une arme à feu et des munitions, sont-ils rangés conformément aux dispositions de l'article 48-1 du décret 95-589 du 6 mai 1995 (coffre-fort ou armoire forte) ?  Déposez-vous votre argent numéraire à la banque?  Avez-vous fait une liste de vos biens de valeur, de vos cartes de crédit			
AUTR Oui	BES PR	végétaux et de la pelouse) en votre absence ?  Pouvez-vous activer à distance les lumières ?  Avez -vous demandé à quelqu'un de vider régulièrement la boîte aux lettres ?  ECAUTIONS:  Si vous avez une arme à feu et des munitions, sont-ils rangés conformément aux dispositions de l'article 48-1 du décret 95-589 du 6 mai 1995 (coffre-fort ou armoire forte) ?  Déposez-vous votre argent numéraire à la banque?  Avez-vous fait une liste de vos biens de valeur, de vos cartes de crédit et de leur numéro?			

Sexe homme femme	Âge	Taille	Poids	Туре
Cheveux				Chapeau
(couleur et coupe)	Apparence générale			(couleur et genre)
<b>Yeux</b> (Iunettes)				Manteau
Teint	July 1		A STATE OF THE STA	Chemise
Bijoux		7		Pantalons
Cicatrices et marques	/			Chaussures
Tatouages			)	Cravate

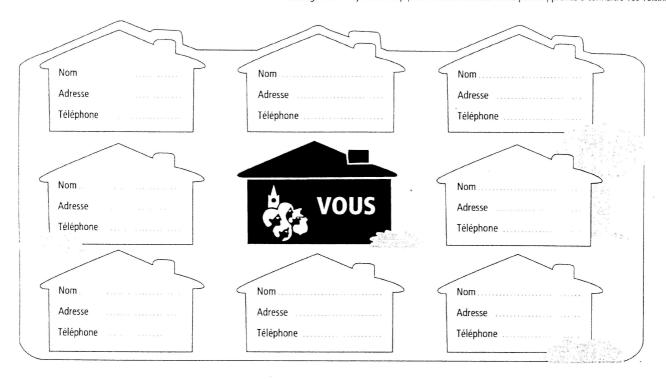
## Identification d'un suspect ou d'un vébicule

Tête et	visage	Traits du visage
	de la peau et des cheveux	
- The same of the	Texture des cheveux et coupe  Rides  rorme des sourcils	Propos du suspect
	Dimension et forme des yeux Dimension et forme des oreilles	,———
N. T.	Joues (rondes ou creuses)  Nez  Bouche et lèvres	Outils ou armes que vous avez remarqués
	Barbe, moustache etc  Cou et pomme d'Adam	W. 1
	Vébicu	ele O
Couleur	Margue	Modèle
AND MALE STREET TOWN	Marque on Type de ca	- 13-1-1-
№ d'immatriculatio	on Type de ca	- '3
Couleur № d'immatriculatio Dommages et rouil Affichettes	on Type de ca	rrosserie

Voisins vigilants : Guide des membres

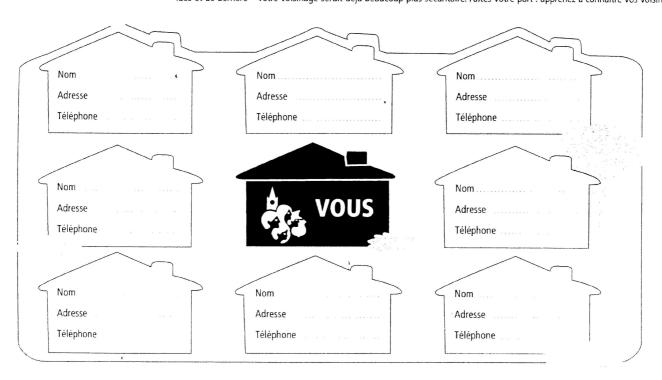
#### Apprenez à connaître vos voisins

Si tous les habitants de votre quartier connaissaient leurs voisins immédiats – c'est-à-dire ceux de gauche, de droite, d'en face et de derrière – votre voisinage serait déjà beaucoup plus sécuritaire. Faites votre part : apprenez à connaître vos voisins.



#### Apprenez à connaître vos voisins

Si tous les habitants de votre quartier connaissaient leurs voisins immédiats – c'est-à-dire ceux de gauche, de droite, d'en face et de derrière – votre voisinage serait déjà beaucoup plus sécuritaire. Faites votre part : apprenez à connaître vos voisins.



Formulaire d'adhésion au groupe de voisins vigilants	Adhérent N°:
Commune de :	
Groupe de voisins vigilants du quartier:	
Nom: Prénom: Adresse: Numéro de téléphone:	
J'ai pris connaissance des dispositions du guide des membres du groupe de vo Je souhaite adhérer au groupe des voisins vigilants de mon quartier en tant q Je peux me retirer du groupe à tout moment sans formalité particulière, aprecorrespondant de rue.	ue membre volontaire.
Je me porte candidat en tant que:  □ correspondant de rue □ coordonnateur	
Fait le : à :	
signature:	